



MONTAGNE
est sur
IntraMuros

Available on Google Play and the App Store. Téléchargement gratuit.



Commune de
MONTAGNE



BULLETIN MUNICIPAL



Edition n° 35

Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire • Rédacteur en chef : Commission information et communication
 Site internet : www.mairie-montagne33.fr • Courriel : contact@mairie-montagne.com
 Contact élu de permanence pour toute urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : **07.85.75.57.34**

Conseil municipal du 15 juin 2021

Présents : HENRY Catherine, Maire, BOUDOT Didier, DURAND-DESOUICHE Marie-Noëlle, GOMBEAU Jean-Marie, *Adjoints*, RAMBEAUD Jacques, GERBER Annie, BOULOUNAUD Damien, DARNAJOU Patrick, LAMOUREUX Marie-Françoise, SABY Jean-Christophe et CHAMBON Thomas.

Absents excusés : BURGAUD Monique (pouvoir à GOMBEAU Jean-Marie), DELBECK Pascal (pouvoir à HENRY Catherine), PAILLÉ Cécile (pouvoir à SABY Jean-Christophe), QUINT Michaël (pouvoir à BOUDOT Didier) et FEUGNET Lydie (pouvoir à DURAND-DESOUICHE Marie-Noëlle), MOULINIER Nathalie et CRÉPINEAU Laurent.

Absente : BOSC Sandrine.

DÉLIBÉRATIONS



Décision modificative n° 1 : Virement de crédits

Le conseil municipal autorise le virement de crédits ci-après :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses imprévues	022	11 785,86 €		
Virement à la section d'investissement			023	11 785,86 €
Fonctionnement dépenses		11 785,86 €		11 785,86 €
Solde : 0,00 €				
Réseaux d'adduction d'eau			21531	1 613,54 €
Réseaux d'assainissement			21532	2 887,12 €
Réseaux d'électrification			21534	1 609,20 €
Autres installations, matériel et outillage			2188	5 676,00 €
Investissement dépenses				11 785,86 €
Solde : 11 785,86 €				
Virement de la section de fonctionnement			021	11 785,86 €
Investissement recettes				11 785,86 €
Solde : 11 785,86 €				

Ce virement de crédits correspond aux travaux de raccordement aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité pour permettre l'implantation des toilettes à l'aire de jeux de Saint-Georges et au remplacement d'une armoire froide positive au restaurant scolaire.

 **Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les réseaux et installations de télécommunication** : l'occupation du domaine public routier par des opérations de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal, conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridique et opérationnels qu'en tire le permissionnaire ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2021 ainsi qu'au titre des années 2020, 2019, 2018 et 2017, conformément à l'article L.2321-4 du code de la propriété des Personnes Publiques.

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE :

1°) en application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques fixe la redevance France Télécom au titre de l'année 2021 à :

	Aérien/km	Souterrain/km	Emprise au sol/m ²
Tarifs actualisés 2021	55,05 €	41,29 €	27,53 €

2°) Conformément à l'article L.2321-4 du code de la propriété des Personnes Publiques,

	Aérien/km	Souterrain/km	Emprise au sol/m ²
Tarifs actualisés 2017	50,74 €	38,05 €	25,37 €
Tarifs actualisés 2018	52,38 €	39,28 €	26,19 €
Tarifs actualisés 2019	54,30 €	40,73 €	27,15 €
Tarifs actualisés 2020	55,54 €	41,66 €	27,77 €

- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour la mise en application de cette décision.

 **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (FDAEC) :** Madame le Maire fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes votées par le Conseil Départemental de la Gironde. Le tableau de répartition de la dotation 2021 réservée pour le Canton Nord-Libournais permet d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 16 979,00 €.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

1°) de réaliser en 2021 les opérations suivantes :

Travaux de réfection de la voirie communale :	Montant HT :
Route de Divon	27 935,00 €
Route de Farguet	27 946,00 €
Route des Tuileries	22 004,00 €
Impasse de Malnon	10 840,00 €
Route de Picampeau	4 635,00 €
Route de Puy	39 660,00 €
Chemin Rural n° 1 Route de Fontmurée	3 730,00 €
Impasse du Champ de Goujon	4 526,00 €
Routes des Vallons et de Saint-Christophe	12 700,00 €

Route de Malengin	6 249,00 €
Route de Langlade	5 970,00 €
Total HT :	166 195,00 €

2°) de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 16 979,00 €.

3°) d'assurer le financement complémentaire pour un montant HT de 149 216,00 €



Incorporation d'un bien présumé sans maître dans le domaine communal : l'arrêté préfectoral en date du 2 avril 2021 liste par commune les biens immobiliers qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. Plusieurs biens cités dans cette liste se trouvent sur le territoire de notre commune, à savoir les parcelles cadastrées AH 108, AK 86, AL 112 et AL 123.

Les formalités particulières de publicité de cet arrêté préfectoral ont été effectuées.

A l'issue du délai légal de 6 mois, aucun propriétaire ne s'est manifesté. Ces biens immobiliers sont donc présumés sans maître et peuvent être acquis par la Commune : cette présomption a été notifiée par le Préfet par lettre en date du 2 avril 2021.

Madame le Maire invite le conseil municipal à décider d'acquérir ces biens, en application de la procédure légale d'incorporation d'un bien présumé sans maître dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'incorporer au domaine privé communal les parcelles cadastrées AH 108, AK 86, AL 112 et AL 123 dans le cadre de la procédure légale précitée.
- PRÉCISE que ces incorporations seront constatées par arrêté municipal.



Revalorisation du taux en matière de taxe d'aménagement : Madame le Maire rappelle que la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a initié la réforme de la fiscalité de l'urbanisme et de l'aménagement dont la principale mesure a été le remplacement de la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) par la Taxe d'Aménagement (T.A.).

Le dispositif voté est reconduit de plein droit chaque année sauf à ce qu'une nouvelle délibération, prise avant le 30 novembre pour une application au 1er janvier de l'année suivante, ne le révisé.

Madame le Maire propose d'augmenter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement fixé à 3 % par délibération du 14 septembre 2017 en la passant à 4 % et d'exonérer de cette taxe les abris de jardin d'une superficie inférieure à 9 m².

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- d'instituer le taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal
- d'exonérer de cette taxe les abris de jardin d'une superficie inférieure à 9 m².

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible et sera transmise au représentant de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.



Madame le Maire donne la parole aux représentants des commissions communales et syndicats :



Commission enfance jeunesse & vie scolaire : Marie-Noëlle DURAND-DESOUCHÉ indique que la première réunion du conseil des jeunes s'est tenue le 20 mars dernier et l'implication des enfants est force de projets à plus ou moins long terme. Dans l'immédiat, ils ont réalisé leur charte qui sera envoyée aux élus. Les enfants ont émis plusieurs souhaits qui sont : l'achat d'un nouveau jeu destiné aux plus petits à l'aire de jeux de Saint-Georges et un lieu pour se rassembler.

A l'occasion du passage du Tour de France dans la commune, le samedi 16 juillet 2021, les enfants vont tenir un stand proposant différents mets sucrés préparés par leurs grands-parents. La Galerie des Fleurs (Lussac) et la boulangerie La Fée Praline se joindront à eux. Le bénéfice de cette vente servira à acheter des livres pour alimenter les boîtes à lire et en créer une pour les jeunes.

Madame le Maire indique être régulièrement sollicitée par les enfants qui souhaitent pouvoir utiliser le stade. En l'état actuel des choses le terrain de foot ne peut pas être mis à la disposition des enfants car la commune est liée par une convention d'utilisation avec plusieurs clubs de foot.

Jean-Marie GOMBEAU fait part des risques que cela représente de laisser le stade ouvert : les vols répétés et réguliers dans les club-house, les enfants qui grimpent sur les filets avec les risques que cela comporte et enfin la dégradation du terrain par la présence de vélos et scooters. Sans oublier l'utilisation du terrain par le Sport Vacances pendant les congés.

Afin de permettre aux enfants d'avoir un endroit pour jouer au football, Madame le Maire propose aux élus de remettre en état le terrain situé derrière la résidence Mésolia d'une superficie de 900 m² et de l'aménager avec des cages de buts ce qui permettra aux enfants de jouer en toute sécurité. De même, le club de pétanque cherche un terrain : il pourra l'investir lorsque les enfants ne l'utilisent pas.

Les élus décident de mettre en place cette proposition et de refaire un point dans quelques temps.

Marie-Noëlle DURAND-DESOUCHÉ indique également qu'un partenariat avec la Communauté de Commune du Grand Saint-Emilionnais a été mis en place pour permettre à des ados qui seront encadrés de participer au festival des Estivales de Montagne en tant que bénévoles. Ils vont pouvoir assister à des spectacles. En parallèle, ils ont un projet de spectacle qui sera réalisé avec l'aide d'une animatrice et présenté un soir dans la semaine sur le parvis de l'église.

L'installation de Vidéo Projection Interactif dans l'école est prévue les 8 et 9 juillet 2021.

Damien BOULOUNNAUD indique qu'il serait bien de remercier les enfants d'avoir porté le masque durant la période de Covid-19. Madame le Maire précise qu'ils ont été adorables et qu'en l'absence de kermesse cette année, il a été prévu un spectacle suivi d'un goûter le lundi 28 juin 2021.



Commission Voirie & matériel communal : Didier BOUDOT fait part de l'avancée des dossiers en cours : la procédure d'appel d'offres pour les travaux de réfection de voirie pour 2021 a été lancée, la date limite de réception des offres est fixée au 24 juin 2021, l'ouverture des plis au 25 juin 2021, l'attribution du marché au 2 juillet 2021 pour un démarrage des travaux le 19 juillet 2021.

L'installation des toilettes à l'aire de jeux de Saint-Georges est prévue le 22 juillet 2021. Le terrassement est en cours. Le pot d'assainissement et le compteur d'eau sont posés.

Le fauchage des routes est toujours en cours.

En tant que référent du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais, il fait part du changement de compteurs d'eau et canalisations au lieu-dit Malhon avant les travaux de réfection de la voirie ainsi qu'à Goujon et dans l'impasse du Champ de Goujon.

La réfection de la chaussée entre Arvouet et Bonneau doit se faire lorsque les travaux de Goujon seront terminés.

Les travaux de Guitard se feront durant l'été et jusqu'au 19 septembre 2021.

Le changement d'une canalisation à Musset aura lieu du 05 au 09 juillet 2021. La route du village sera barrée.

La vente de la banquetteuse à la commune de Saint-Emilion n'a pas abouti. Jacques RAMBEAUD indique que cet engin a une valeur et se propose de vérifier l'état de la machine et de réaliser les réparations. L'achat des pièces sera à la charge de la mairie.

Après discussion, les élus acceptent la proposition de Jacques RAMBEAUD et propose de faire un point au prochain conseil.

Madame le Maire informe le conseil municipal de plaintes de la part de plusieurs familles de Montagne pour vitesse excessive et demande de ralentisseurs. Madame le Maire précise que des contrôles de vitesse ont été réalisés par la Gendarmerie qui n'a pas relevé d'excès. Annie GERBER propose de commencer par la pose de panneau pédagogique annonçant la vitesse à laquelle on roule. Réponse lui est faite que ce type de panneau incite les gens à ralentir sur le moment et à accélérer après le passage du panneau.

Après un échange entre les élus, la décision est prise de ne pas implanter de ralentisseur mais d'inciter les gens au respect des limitations de vitesse en vigueur.

Thomas CHAMBON indique avoir été témoin d'un incident survenu au bout du Chemin de Mirande sur lequel des palettes et des voitures sont entreposées ainsi que la présence du chien des propriétaires pour empêcher l'accès au chemin de randonnée qui fait partie du domaine public. Après avoir discuté avec les propriétaires, ils revendiquent être chez eux. La Mairie doit donc agir face à une telle situation. Une lettre de mise en demeure de libérer l'accès au chemin de randonnée et d'élagage des arbres sera envoyée aux propriétaires dès demain. Une information sur ce dossier sera faite lors du prochain conseil municipal.



Sports et vie associative : Jean-Marie GOMBEAU indique que la reprise des activités se fait en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Comme cela a déjà été évoqué, nous allons prévoir l'installation d'un terrain de football et de pétanque derrière la Résidence Mésolia.

A l'occasion de la venue du Tour de France, il est prévu le vendredi 16 juillet 2021 :

- Une animation musicale proposée par l'Association Musicale du Lussacais
- Un concert par le Groupe Glönk qui se déroulera sur le stade.
- Un point de restauration sera proposé avec plusieurs stands : rôtisseur, bière, fromagère, produits salés de l'apéro, des crêpes salées et sucrées, un glacier. Le conseil des jeunes, en association avec la Galerie des fleurs (Lussac) et la boulangerie La Fée Praline, proposera des gâteaux.

Les viticulteurs vendront du vin dont le bénéfice sera remis à une association agréée par le Tour de France.

La place Saint-Martin sera fermée dès le vendredi soir et le barriérage sera mis en place dès 6h00 du matin le samedi. Il sera donc très difficile de circuler dans Montagne.



Cet évènement entrainera des perturbations pour les déplacements, notamment sur le tracé de l'étape avec la fermeture complète à la circulation et au stationnement, de 09h00 à 19h00 de :

- La route de Lussac
- La rue des Ecoles
- La grande Rue (du n° 14 au 72 côté pair et du n° 27 au n° 67 côté impair)
- La route de Libourne

Malgré le refus de la Préfecture, un rassemblement d'une centaine de caravanes a annoncé son arrivée sur la Commune. **Si vous voyez arriver ce convoi contactez tout de suite le numéro d'astreinte de la Mairie au :**

07.85.75.57.34.



Bâtiments et sécurité des bâtiments : Jean-Marie GOMBEAU indique avoir reçu l'estimation de la CAUE pour l'aménagement de la salle des associations aux ateliers municipaux. Ce projet sera discuté en commission ultérieurement.

Actuellement, il est procédé au remplacement de la toiture des ateliers municipaux dont l'achèvement est prévu le 2 juillet 2021.

Le remplacement de la chaudière de la Mairie est à envisager. Plusieurs devis ont été demandés, il en ressort que le chauffage au gaz est la meilleure solution (la pompe à chaleur n'est pas conseillée) de par la superficie et de l'installation existante.

La prochaine réunion de la commission bâtiment aura lieu à la rentrée.



Culture et tourisme : Catherine HENRY indique que l'évènement majeur est le Tour de France dont une étape contre la montre se déroule à Montagne le samedi 17 juillet 2021.

- Pour sa deuxième édition, Madame le Maire fait part de la tenue du festival « Les Estivales de Montagne » du 03 au 07 août 2021.

Programme :

Mardi 3 août 2021 à 20h30 - Église Saint-Martin
// DIVERSION, Sextet de violoncelles // (durée : 1h15)

Mercredi 4 août 2021 à 20h30 au Château Saint-Georges
// IRINA GONZALEZ ET SON QUARTET // (durée : 1h15) suivi d'un feu d'artifice

Jeudi 5 août 2021 à 20h30 - Église Saint-Martin
// MONSIEUR IBRAHIM ET LES FLEURS DU CORAN // (durée : 1h15)

Vendredi 6 août 2021 à 20h30 - Église Saint-Martin
// IVOIRE ET PALISSANDRE, PIANO A QUATRE MAINS ET GUITARES // (durée : 1h15)

Samedi 7 août 2021 à 20h30 - Parc de l'Espace des Mûriers
// JEAN-PIERRE COMO, LITTLE ITALY // (durée 1h15)

Dans le cadre de cet évènement, Henk SCHOEN exposera ses sculptures animalières à l'espace des Mûriers, sur le parvis de l'église Saint-Martin et dans le jardin de la Réserve du Presbytère. De même, Stew PATRIKIAN présentera ses dessins à l'espace des Mûriers. Vernissage de ces deux expositions le lundi 2 août.

- Dimanche 25 Juillet 2021 de 10h à 18h : Rassemblement de voitures anciennes organisé par le comité des fêtes - Espace Ausone - Rue des écoles - Restauration sur place - Entrée libre.

- Lady prestige Tour : il se déroulera cette année du 23 au 25 septembre 2021.



Environnement et Développement durable : Jean-Marie GOMBEAU indique que l'installation des composteurs au cimetière n'a pas l'effet escompté et qu'il va falloir réfléchir à une autre solution.

VIE QUOTIDIENNE



Mardi 11 mai a eu lieu une journée de **vaccination anti COVID** dans l'espace Ausone, à l'initiative du Conseil Départemental de la Gironde, pour les communes de MONTAGNE et NEAC.

Madame Françoise CAMUT coordonnait cette action, en association avec Madame Catherine HENRY vice-présidente de la CDC en charge de l'action sociale et maire de MONTAGNE et Madame Catherine BORDES, conseillère municipale à NEAC. La semaine précédente avait eu lieu un appel aux volontaires à la vaccination, une liste très rapidement établie pour pouvoir commander les doses vaccinales nécessaires.

L'installation de la salle a réuni la veille le personnel communal et des élus pour organiser l'arrivée, la prise en charge et le départ des patients. Les vaccins ont été livrés le matin même et tout de suite reconditionnés et mis en seringues par Mesdames Céline FAURE et Aurélie BRUN, infirmières qui ont assuré toute la journée la vaccination, supervisées par le Docteur Patrick LAURET, médecin retraité de LUSSAC.

De nombreux bénévoles étaient présents pour l'accueil, la désinfection des locaux, le bien-être des personnes pendant leur attente post-vaccinale et pour garantir la fluidité des allées venues dans le respect des consignes sanitaires. Deux postes informatiques permettaient de remettre à chaque patient ses attestations de première injection.



À 18h30, tout était terminé. 100 personnes ont reçu leur première dose et se sont retrouvés le 22 juin pour la seconde, dans les mêmes conditions. L'accessibilité de la salle Ausone a permis d'accueillir de nombreuses personnes à mobilité réduite qui n'auraient pas eu l'opportunité et la possibilité de se déplacer dans un centre vaccinal plus éloigné.

Cette proposition de délocalisation d'un vaccinodrome dans le village a été très bien accueillie par les habitants et a contribué à son succès.

Madame HENRY tient à remercier toutes les bénévoles qui se sont investies dans cette opération : Macry, Marie-Noëlle, Katia, Françoise et Monique.



Nouveau à Montagne : Faites le choix d'un jardinier professionnel coopérateur et bénéficiez de 50 % de crédit d'impôt sur les résidences principales et secondaires non louées. Services proposés : débroussaillage, bêchage et taille des massifs d'arbustes, des haies, des rosiers, taille des petits arbustes, entretien potager, broyage végétaux, évacuation des déchets végétaux, engazonnement, scarification, tonte du gazon avec ramassage, reflourissement, désherbage des allées de circulation, ratissage, ramassage des feuilles, entretien courant des bassins et pièces d'eau d'ornement.

Contact :

Pierre DUMARCHEZ - Paysage et élagage.
06.74.62.97.63



L'adresse courriel de la mairie évolue et devient :

contact@mairie-montagne.com
Pensez à faire la modification lors de vos prochains contacts...



AGENCE
COMMUNALE

L'Agence Postale Communale (APC) sera fermée du 26 juillet au 6 août inclus. La poste de Lussac prendra le relai durant cette période.



BVE 33 : l'appli au service de votre communication.

La chambre d'agriculture de la Gironde et le CIVB lancent BVE 33, une application mobile gratuite permettant aux agriculteurs girondins d'informer efficacement les riverains et promeneurs lorsqu'une intervention a été effectuée ou est en cours.

L'objectif de cette appli est de favoriser un dialogue apaisé et constructif avec les riverains.

3 enjeux principaux :

- ▶ **informer** les riverains
- ▶ **créer un canal** d'informations entre agriculteurs
- ▶ **restaurer la confiance** entre usagers des espaces ruraux en fédérant une communauté en temps réel

Comment utiliser BVE 33 ?

BVE 33 est une application **simple, gratuite** et **téléchargeable** sur n'importe quel smartphone.

1 - Vous **téléchargez** l'application sur votre smartphone.

2 - Vous **créez un compte "contributeur"** qui sera validé par le CIVB pour les viticulteurs et par la Chambre d'Agriculture pour les agriculteurs.

3 - Vous **sélectionnez vos parcelles** en cliquant dessus (base Google maps).

4 - Vous **choisissez le type d'information à déclarer** : traitement, travaux en cours (taille, vendanges, tonte, broyage de sarments). L'application permet également de signaler des alertes sanitaires (ex. épizootie, réactions allergiques) ou météorologiques (ex. inondation, grêle, gel).

Et côté riverains ?

Les riverains, comme les randonneurs ou promeneurs, **téléchargent** gratuitement cette même application sur leur smartphone ou leur tablette et créent un compte **"utilisateur"**. Ils pourront visualiser les travaux menés en direct **dans un rayon de 400 m** lors du lancement de l'application.

Ils peuvent également demander à recevoir des **notifications** pour être informés des interventions menées dès lors que leur localisation les identifie dans le périmètre de l'alerte.



ENQUÊTE GÉNÈSE SUR LE VÉCU ET LES OPINIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) réalise, **entre le 31 mai et le 3 juillet 2021**, une importante **enquête sur le vécu et les opinions en matière de sécurité (enquête Genese)** en France métropolitaine.

L'objectif de cette enquête est de permettre d'établir des diagnostics qualitatifs et quantitatifs précis en matière de sécurité intérieure, à la fois à l'échelon local et national. Les conclusions issues de l'enquête permettront d'adapter l'action des pouvoirs publics pour mieux protéger la population et mieux prendre en charge les victimes.

Dans notre commune, une ou plusieurs **personnes âgées de 18 à 74 ans** seront sollicitées pour participer à l'enquête. Un enquêteur ou une enquêtrice de l'institut IPSOS chargé(e) de les interroger prendra contact avec elles pour réaliser l'entretien à domicile. Il ou elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Pour toute information complémentaire appelez le **0 800 942 580** (*service et appel gratuit*).



Rappel : le **bus FRANCE SERVICES** est un service public itinérant proposé par la Communauté de

Communes du Grand Saint-Emilionnais au service de la population pour vous aider dans vos démarches administratives (CAF, MSA, Pôle Emploi, mission locale, etc...).

- Du 19 au 27 juillet, intervention à la demande sur rendez-vous au **06.73.83.12.56**.

- Pas de permanences assurées en août.

- Reprise la semaine du 13 septembre.



Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) de l'Est du Libournais entreprend des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable à compter de fin juin 2021.

Les travaux se dérouleront selon le calendrier suivant :

▶ Phase 1 : route de la Vallée (de fin juin jusqu'à mi-juillet)

▶ Phase 2 : impasse de la Source (courant juillet)

▶ Phase 3 : impasse de la Picherie, rue de Guitard et rue du Four (de fin août jusqu'à septembre)

Le SIEA vous remercie de votre compréhension et vous souhaite le minimum de désagrément pendant la durée des travaux.



La poste informe que, suite à la mise en place par la municipalité des adresses **LA POSTE** normalisées en septembre 2017, **les courriers comportant les anciennes adresses** (avec lieux-dits, sans numéro ou avec ancien numéro, etc...) **ne sont plus distribués, mais renvoyés à l'expéditeur.**

Attention : le délai légal pour procéder à la modification étant de 2 ans à compter de la date de mise en place de l'adressage normalisé, soit septembre 2019 dans notre cas, **aucune réclamation ne pourra être prise en compte en cas de non-distribution de courriers pour défaut d'adressage.**



La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), service des procédures des environnements, informe de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2021* autorisant les agents du **Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique** à pénétrer dans les propriétés privées (à l'exception des habitations) pour réaliser des inventaires naturalistes jusqu'au 31 décembre 2021 sur l'ensemble des communes de Gironde.

(*) *arrêté consultable en mairie, sur l'application IntraMuros et sur le site internet de la commune.*



ASSOCIATION LAVOIRS
et FONTAINES
MONTAGNE

Cet hiver, les bénévoles de l'association « Lavoirs et Fontaines » aidés par l'équipe municipale ont travaillé au lavoir de Fontmurée et sa fontaine toute proche : élimination des joints de ciment, nettoyage du bassin et creusement du chemin des lavandières. Puis, un diagnostic précis du gros-oeuvre a été établi par Monsieur DURANDEAU (cf. photo), artisan tailleur de pierre à Saint-Jean-de-Blaignac. Le remplacement de très nombreuses pierres était nécessaire pour retrouver une bonne étanchéité de la cuve et recréer la circulation de l'eau. Après quelques semaines de travail, le lavoir a retrouvé toute sa superbe dans son écrin de verdure.

L'inauguration officielle est programmée le samedi 11 septembre prochain autour d'un pique-nique suivi d'un après-midi festif.



ATTENTION

Suite à de récents incidents, Mesdames et Messieurs les propriétaires de **chiens**, au nom de la sécurité publique et de la tranquillité des personnes, la municipalité fait appel à votre vigilance et vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires (animal tenu en laisse ou dans un enclos) pour éviter que vos animaux ne s'échappent : **votre responsabilité sera engagée en cas de blessures ou d'accident sur la voie publique causés par votre chien.**

Tout animal errant capturé sera remis à la fourrière et les frais seront à la charge du propriétaire.

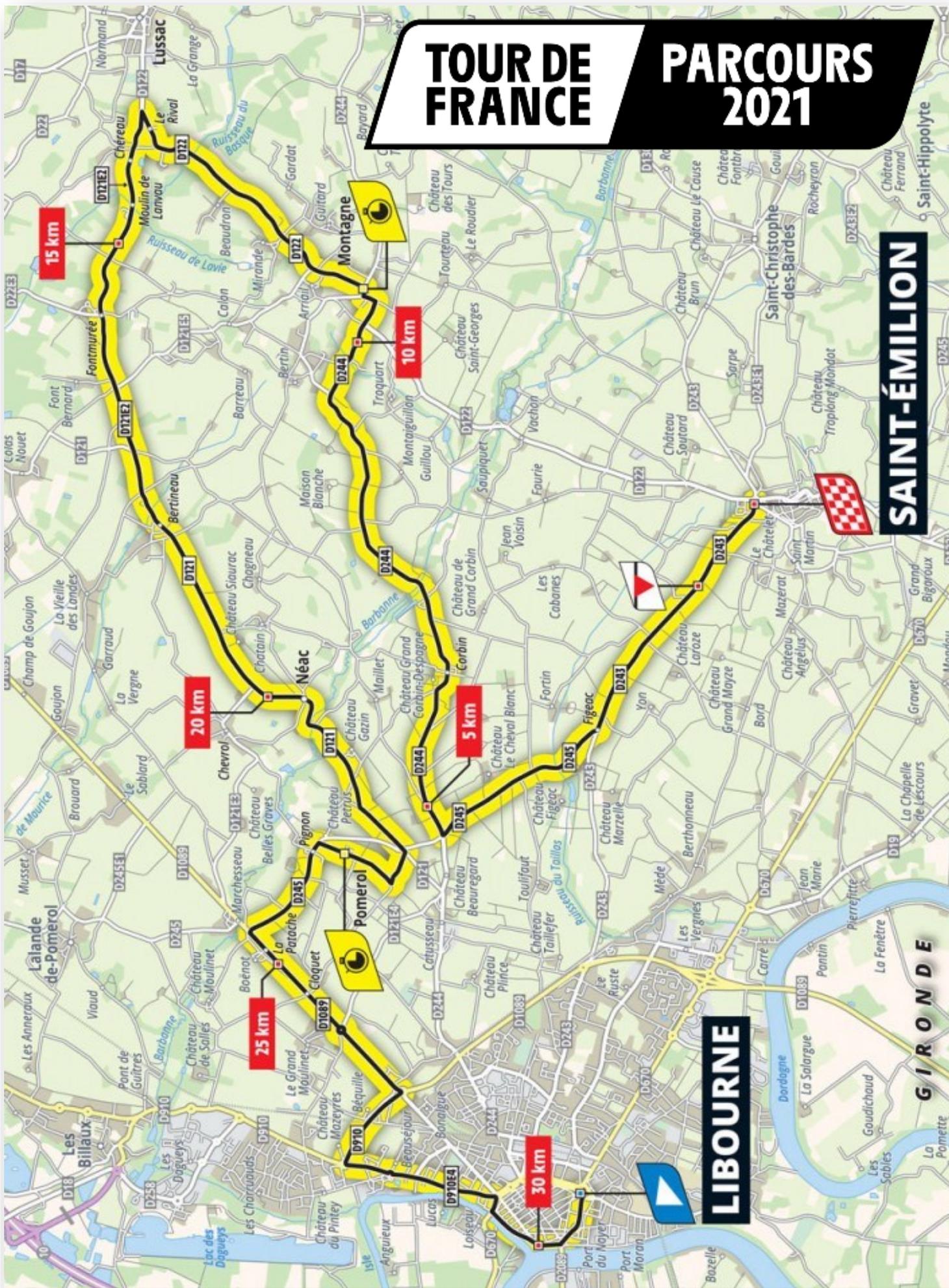


TOUR DE FRANCE

PARCOURS 2021

SAINT-ÉMILION

LIBOURNE





HORAIRES

Lieu	Caravane	Premier coureur	Dernier coureur
LIBOURNE	11h40	13h05	17h19
CLOQUET	11h46	13h11	17h25
LA PATACHE	11h46	13h11	17h25
PIGNON	11h48	13h13	17h27
POMEROL	11h49	13h14	17h28
CHEVROL	11h52	13h17	17h31
NEAC	11h52	13h17	17h31
BERTINEAU	11h54	13h19	17h33
FONTMUREE	11h57	13h22	17h36
MOULIN DE LANVAU	11h59	13h24	17h38
CHEREAU	11h59	13h24	17h38
LE RIVAL	12h00	13h25	17h39
MONTAGNE	12h02	13h27	17h41
CORBIN	12h09	13h34	17h48
FIGEAC	12h12	13h37	17h51
SAINT-EMILION	12h16	13h41	17h55

Vendredi 16 juillet à partir de 18h - Soirée Tour de France

Espace Auzone - Terrain de football

- **Animation** proposée par l'association musicale du Lussacais (école de musique) : Initiation enfants/adultes aux instruments + pièces musicales jeunes/adultes (jazz)
- **20 h 30 - Spectacle** : Concert épopée acoustique par le groupe GLÖNK
- **Restauration sur place** : Food-truck, rôtiiseur, bar à bières, fromagère, produits salés de l'apéro, crêpes sucrées/salées, glacier, que vous retrouvez sur le marché le samedi matin. Ainsi qu'un stand de gâteaux et de gaufres tenu par les élus du Conseil des jeunes de Montagne, en collaboration avec la boulangerie La Fée Praline et la Galerie des Fleurs (Lussac), dont les bénéfices serviront à financer des livres pour les cabanes à lire.



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE
CANTON DE LUSSAC

MAIRIE DE MONTAGNE

TÉL : 05 57 55 21 00 FAX : 05 57 55 21 01 33570 MONTAGNE
E-MAIL : contact@mairie-montagne.com

Madame, Monsieur,

Samedi 17 juillet prochain passera sur notre commune la 20^{ème} étape du Tour de France 2021 : contre la montre individuel « LIBOURNE - SAINT-ÉMILION ».

Cet évènement entrainera des **perturbations pour les déplacements**, notamment sur le tracé de l'étape, avec la **fermeture complète à la circulation et au stationnement, de 9 heures à 19 heures**, de :

- la route de Lussac
- la rue des Ecoles
- la Grand rue (du n° 14 au 72 côté pair et du n° 27 au n° 67 côté impair)
- la route de Libourne

Tout contrevenant verra son véhicule enlevé par la fourrière.

L'accès aux commerces et aux propriétés riveraines situés sur ces axes et à proximité sera impossible pour tout véhicule.

Les services du Département implanteront de nombreux panneaux le long du tracé afin d'avertir les riverains et usagers de ces voies.

Enfin, un service de sécurité sera également mis en place.

Comptant sur votre compréhension.

La Municipalité.



MONTAGNE

Samedi 17 juillet

Contre la montre Libourne-Saint-Emilion

TOUR DE FRANCE PARCOURS 2021



Dimanche 25 Juillet 2021 - 10h / 18h
Rassemblement de voitures anciennes
organisé par le comité des fêtes



Espace Ausone - Rue des écoles
Restauration sur place
Entrée libre

HENK SCHOEN

présente ses sculptures animalières

**Exposition vente
du 12 juillet au 12 septembre 2021**

Entrée libre à partir de 10 heures



**Espace des Mûriers,
Parvis de l'Eglise St Martin,
Jardin de La Réserve du Presbytère**

**Tous nos remerciements à la Mairie de Montagne !
Vernissage le lundi 2 août**

Les conditions sanitaires seront respectées

R
LA RÉSERVE
DU PRÉSBYTÈRE

22 Grand Rue 33570 MONTAGNE

Sous l'égide de l'Association
FESTIVAL
LES ESTIVALES
DE MONTAGNE

Stew Patrikian, illustrateur, présente

LEBESTIAIREFOU

ou l'anthropomorphisme décalé
d'un gribouilleur compulsif



Exposition-Vente du 2 au 31 août 2021

Vernissage le lundi 2 août

Entrée libre à partir de 17h30

R
LA RÉSERVE
DU PRESBYTÈRE

22 Grand Rue 33570 MONTAGNE

Sous l'égide de l'Association
FESTIVAL
LES ESTIVALES
DE MONTAGNE



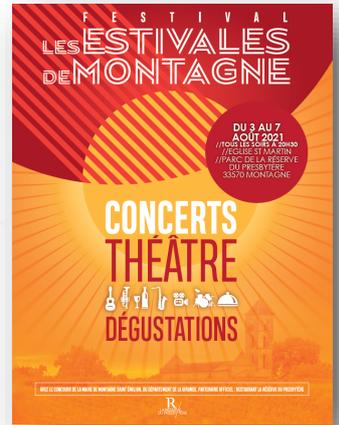
PROGRAMME DE LA SAISON

- Mardi 3 août 2021 20H30 Eglise Saint Martin
// DIVERSION, Sextet de violoncelles // (durée : 1h15)
- Mercredi 4 août 2021 20h30 Château Saint Georges
// IRINA GONZALEZ ET SON QUARTET // (durée : 1h15) suivi d'un feu d'artifice
- Jeudi 5 août 2021 20h30 Eglise Saint Martin
// MONSIEUR IBRAHIM ET LES FLEURS DU CORAN // (durée : 1h15)
programme théâtral pédagogique
- Vendredi 6 août 2021 Eglise Saint Martin
// IVOIRE ET PALISSANDRE, PIANO A QUATRE MAINS ET GUITARES //
(durée : 1h15)
- Samedi 7 août 2021 20h30 Parc de l'Espace des Mûriers
// JEAN PIERRE COMO, Little Italy // (durée : 1h15)

- Billet Plein Tarif : 20€
- Demandeur d'emploi : 7€
- Enfants de 9 à 12 ans : Gratuit
- Tarif 3 spectacles : 45 €
- Tarif 5 spectacles : 80 €

Les billets peuvent être achetés :

- sur le site www.lesestivalesdemontagne.com,
- par email à l'adresse : billet@lesestivalesdemontagne.fr,
- au Restaurant La Réserve du Presbytère,
22 Grand rue, Montagne
- avant les spectacles à la billetterie, sur la place de l'église de Montagne



Bienvenue aux Estivales de Montagne 2021 !

LADY PRESTIGE TOUR 2021



UN RALLYE 100% FEMININ ()
DES VOITURES 100% PRESTIGE*

23 AU 25 SEPTEMBRE 2021

contact@ladyprestigetour.com

les équipages mixtes sont les bienvenus si Monsieur est copilote

Lady
PRESTIGE
TOUR

Retrouvez les alertes-Infos de votre commune !
Pour cela, téléchargez sur votre smartphone
l'application IntraMuros en scannant le QR code
proposé ci-dessous...



IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de
votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

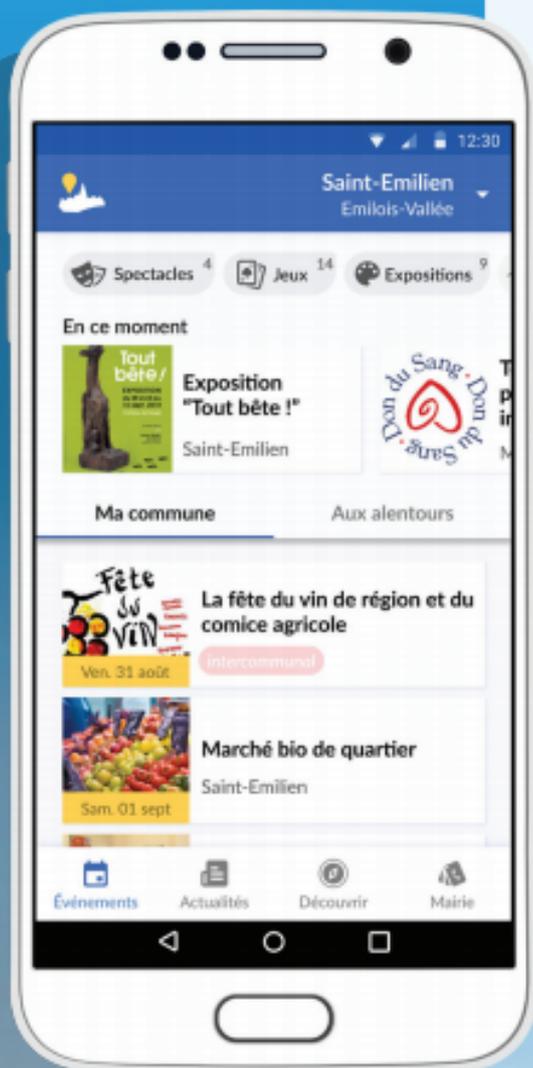
Tapez IntraMuros dans la barre de
recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

*Sélectionnez ensuite votre commune et
navigatez dans les différents onglets.*

*Découvrez les événements, les actualités,
les lieux à visiter et les services mairie de
votre commune et des alentours. Recevez
les infos importantes par notification.*



Téléchargement gratuit

